

# Le Règlement

Conforme aux règles de l'IGFA (International GAME FISHING Association)

Tous les bateaux devront se présenter à la Marina de Pointe à Pitre où un membre du personnel de la Marina leur désignera un emplacement sur le quai 6 à côté de la capitainerie (canal 09)

## INSCRIPTION

Chaque capitaine doit inscrire son bateau avant le mardi 4 mai 2010 19h, auprès du comité d'organisation. Tous les bateaux participants au Tournoi devront avoir le matériel de sécurité nécessaire en fonction de leur pavillon d'origine. Aucune inscription ne pourra être validée en cas de non-respect de ces dispositions. Le montant de l'inscription est de 800 par bateau pour 5 pêcheurs et 100 par personne supplémentaire qui donne droit à un passe. Pour toute inscription anticipée (avant le 22 avril 2010), le montant est de 700 par bateau. Les bulletins d'inscriptions doivent être envoyés par fax au 0590 90 70 99 ou par e-mail jm-rosemond@wanadoo.fr.

Une confirmation sera renvoyée par retour. L'inscription n'est validée qu'à réception du paiement au plus tard le 4 mai 2010.

L'inscription de chaque bateau donne droit à 5 passes donnant l'accès gratuit :

- Petit déjeuner à 5h30
- Bar VIP au retour de Pêche (bracelet obligatoire)
- Bar et BBQ journée off (bracelet obligatoire)
- Cocktails dinatoires de fin de journée et journée de clôture.

Des passes supplémentaires peuvent être achetés au prix de 60 (pour le Day off).

Chaque bateau inscrit pour le tournoi devra arborer lors dès son entrée dans la Marina et pour le bimini start le drapeau du sponsor officiel du tournoi 2010 (l'organisation remercie par avance les capitaines des bateaux pour le respect de cette demande)

Il est expressément entendu que tous les participants au tournoi concourent sous leur entière responsabilité.

En s'inscrivant au tournoi, les participants, les pêcheurs, les accompagnateurs, le Capitaine du bateau, les membres de la famille et autres membres d'équipage dégagent de toute responsabilité l'association GUADELOUPE FISHING CLUB, son comité organisateur, ses sponsors et donateurs, ainsi que toutes personnes directement ou indirectement liées à cette organisation et s'engagent à ne pas poursuivre en justice ces mêmes personnes.

## ÉQUIPEMENTS

- La taille minimum du bateau autorisé est de 24ft
- Le nombre minimum de personne composant un équipage est fixé à deux (2)
- La taille maximum du fil autorisé est de 50, 80lbs type « mono filament », classé IGFA
- Ligne à main et ligne en acier sont formellement

interdites

- Les appâts vivants ne sont pas autorisés, seuls les appâts morts et les leurres artificiels sont autorisés

## ZONE DE PÊCHE

La zone de pêche est ouverte :

- Côte sous le Vent
- EST

Afin de respecter une certaine équité entre les participants, il est expressément interdit de pêcher sur les « DCP » (dispositif de concentration de poissons). Sous contrôle du commissaire.

## ESPÈCES DE POISSONS / POIDS :

Seul les poissons à rostre sont comptabilisés (marlin bleu, marlin blanc, sailfish, spearfish). Toutefois un prix sera offert pour le plus gros thon 35LBS, thazar30LBS, daurade30LBS, marlin blanc, sailfish, spearfish.

La taille minimum des prises est de 300 lbs (pour les marlins)

## ANNONCE DES PRISES, TOUCHES ET RELÂCHES

Toutes les touches, les prises et relâches devront être annoncées au bateau contrôle VHF canal 72 ou par portable le N° vous sera transmis au briefing. L'annonce devra donner le nom du bateau et du pêcheur, si possible le type de poisson en combat et la position du bateau. (Photos).

## RELEASES

Un poisson est considéré comme relâché quand l'homme de ligne (lineman) prend en main le leader, ou que la chaussette ou l'émerillon touche la canne alors que le poisson est toujours accroché. En tout état de cause conforme aux règles IGFA.PLUS REANIMATION AVEC PHOTOS.

## COMBAT :

Après la touche, un seul pêcheur a le droit de toucher la canne, le fil et le moulinet c'est jusqu'à la fin du combat. Tout bateau combattant un poisson avant ou au moment de l'heure de levée des lignes aura (4) heures supplémentaires pour terminer le combat.

## PRÉSENCE D'UN OBSERVATEUR

Le comité du tournoi se réserve le droit de placer un observateur officiel dit « commissaire » sur chaque bateau participant, chacun des jours de pêche du tournoi. Aucun bateau ne devra quitter le quai sans un observateur ou une autorisation explicite du comité organisateur. Les commissaires seront munis d'un appareil nu.

Les prises seront alors photographiées avec un appareil numérique précisant à l'heure de chaque release.

## INSPECTION DU MATÉRIEL DE PÊCHE

Le comité organisateur se réserve le droit d'inspecter le matériel de pêche de chaque bateau. En cas de non-conformité de l'équipement, le comité organisateur procédera à la disqualification de l'équipage fautif, ou pénalité en lui enlevant des points.

## RÉCLAMATIONS

Les réclamations devront être stipulées par écrit par le capitaine du bateau, dans un délai incompréhensible d'une heure après l'heure limite de pesée, telles qu'elles figurent au présent règlement. Elles seront prises en compte une fois que la somme de 200 sera payée au comité. La somme payée ne sera pas remboursée dans le cadre d'une réclamation non justifiée.

## CONCURRENT EX-AEQUO

Dans le cadre où deux bateaux terminent le tournoi avec le même nombre de points, la première place sera attribuée au bateau ayant le premier atteint son nombre de points comptabilisés dans le décompte total des points (dans les 3 jours retenus).

## CALCUL DES POINTS / CLASSEMENT

Seuls les points obtenus au cours des trois journées sont comptabilisés et la participation au DAY OFF. Dans une volonté de développer l'esprit de convivialité, d'amitié et de popularité, l'organisation encourage les équipages à participer aux nombreuses activités gratuites proposées dans le programme du tournoi.

Ces participations seront récompensées par des points comptant pour le classement final. La participation au « bimini start » du premier jour rapporte 100pts à son concurrent.

La prise de chaque poisson pesé au-delà de 300lbs rapporte autant de points à son concurrent que son poids exprimé en lbs. (Ex. : un poisson pesé 456lbs rapporte 456 pts).

Les poissons remontés à bord et pesés en dessous des 300lbs, ne rapportent aucun point au concurrent.

Au contraire, la différence entre 300lbs et le poids du poisson pesé sera déduite du nombre final de point du bateau. (Ex. : un poisson pesé de 220lbs fait perdre 80 pts à son équipage (300-220)

Pour chaque poisson relâché (MARLIN BLEU) et constaté par un observateur officiel plus photo, 300 pts seront attribués.

Les autres espèces Marlin blanc, Sailfish, spearfish, 200pts

En tout état de cause, et quel que soit le poids du poisson pêché, les poissons mutilés ne seront pas pesés et ne rapporteront en conséquence aucun point.

Les poissons mis à la pesée reste la propriété de l'organisation.